

**Grand Paris Express : la ville de Bois-Colombes signe une convention cadre avec la Société des Grands Projets (SGP) à hauteur de 22 millions d'euros pour l'occupation du foncier communal (emprise des travaux)**

**Le conseil municipal de la ville de Bois-Colombes, réuni le 6 février, a approuvé la convention-cadre définissant les modalités de cession et de mise à disposition du foncier communal nécessaires à la réalisation de la ligne 15 ouest du Grand Paris Express. La ville de Bois-Colombes, qui sera desservie par la future ligne, recevra 22 millions d'euros de la Société des Grands Projets (SGP), à titre d'occupation de son foncier communal.**

Bois-Colombes accueillera à l'horizon 2030 la nouvelle ligne 15 ouest du Grand Paris Express et deux nouvelles gares, qui feront de la ville l'une des mieux dotées du territoire.

L'approbation de la convention-cadre entre la ville de Bois-Colombes et la Société des Grands Projets (SGP) marque l'aboutissement d'une étape importante vers le début des travaux de réalisation de la ligne 15 ouest à Bois-Colombes.

Cette convention est le fruit du travail continu, depuis 2010, des élus, services techniques et partenaires territoriaux, pour définir avec la SGP toutes les mesures nécessaires pour limiter les nuisances et préserver la qualité de vie des habitants de Bois-Colombes, avant et pendant toute la durée des travaux.

La négociation de cette convention a donné lieu à une centaine de réunions entre la ville et la SGP, débouchant sur des avancées majeures, au bénéfice des habitants. La commune a notamment obtenu que le périmètre du futur chantier soit réduit au minimum nécessaire, ainsi qu'une dérogation pour l'évacuation des déchets du chantier. Elle sera majoritairement réalisée par tunnel, au lieu des 11 000 camions initialement envisagés par la SGP.

Pour Yves Révillon, maire de Bois-Colombes : *« Ces 2 gares de la ligne 15 sont une chance pour la ville, son attractivité et son développement. Cependant, la période de chantier implique des nuisances, et je me suis pleinement engagé, avec la majorité, pour défendre les intérêts des habitants. Les sommes versées par la SGP au titre de l'occupation du foncier communal permettront de reconstruire le Gymnase Jaurès avec un parking souterrain, et financeront le coût de transfert du marché pendant les travaux, à l'horizon 2026. »*

L'arrivée du Grand Paris Express est une opportunité de repenser le centre-ville de demain, c'est pourquoi la ville associera les Bois-Colombiens à la définition des aménagements à venir.

**Contact presse :**

Karine FISCHER-WAJNSZTOK  
[k.wajnszok@bois-colombes.com](mailto:k.wajnszok@bois-colombes.com)  
Tél : 01.41.19.83.08